



Madame la Ministre de la Réforme de l'Etat
de la Décentralisation et de la Fonction Publique
80 rue de Lille
75007 PARIS

Bagnolet, le 24 octobre 2013

Madame la Ministre,

Lors de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 23 octobre 2013, la Fédération UNSA Territoriaux a déposé deux amendements sur le projet de décret de la catégorie C.

Au cours des négociations seules les grilles indiciaires avaient été communiquées, sans que les notions de durée de service dans chaque échelon de celles-ci et de prises en compte de l'ancienneté acquise lors du reclassement aient été examinées. Et c'est bien cinq jours francs avant la tenue du CSFPT qu'elles ont été communiquées à ses membres.

Force est de constater, à la lecture des éléments présentés à la séance du CSFT du 23 octobre 2013 que, dans un premier temps, les durées minimales d'ancienneté dans les échelons, afin de prétendre à un avancement à la valeur professionnelle en application du statut, sont rallongées.

Dans un second temps, les nouvelles dispositions en matière de

reclassement ne sauraient convenir puisqu'elles tendent à réduire l'ancienneté acquise lors du reclassement.

Alors que les négociations sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires sont toujours au point mort, vous conviendrez que le rejet des amendements par le représentant du gouvernement ne représente pas un signal fort pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Nous tenons à préciser qu'il s'agissait là de prendre des mesures d'urgence, pour les moins rémunérés des fonctionnaires en attendant que les négociations sur la rénovation des grilles indiciaires s'engage. Il n'était alors pas nécessaire de les assortir de telles conditions.

Les fonctionnaires territoriaux ne comprennent pas ce retournement de situation qui les pénalisent. La fédération UNSA Territoriaux qui s'est engagée en conscience dans la négociation, ne le comprend pas non plus. C'est pourquoi, elle a émis un avis défavorable au CSFPT, tout comme les autres organisations syndicales du reste.

Un vote défavorable avec une telle unanimité ne peut, nous semble t'il Madame La Ministre, que vous interroger alors que vous avez marqué depuis toujours votre attachement à la fonction publique et aux fonctionnaires.

A l'UNSA, nous avons toujours la volonté de faire aboutir nos négociations par le dialogue social. Nous estimons aujourd'hui que ces règles n'ont pas été respectées, mais qu'il est encore temps de surseoir à la publication de ce décret et nous en appelons à votre arbitrage.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

La Secrétaire Générale – Catherine GUERIN

